

Conseil d'administration

Séance du 10 février 2026 (14:00)

Délibération

Présents : M. Damien WATHELET, **Président**
M. Philippe DUBOIS, **Vice Président**
M. Marc BARVAIS, M. Jonathan BURTAUX, M. Rudy DELHAISE, M. Benoît DISPA, Mme Louise DUBOIS, M. Bernard DUTRIEUX, M. Julian ELIAZAR, M. Quentin GILLET, Mme Dominique JANSSENS, Mme SOPHIE KEYMOLEN, M. Bernard LÖWENTHAL, Mme Lara MANFREDI, Mme Bénédicte POLL, M. Merveille SIASSIA-BULA, M. Jean-Marc WAUTIER, Mme Laurence ZANCHETTA, **Membres**
M. Alexandre MAITRE, **Expert**
M. Frédéric RASIC, **Directeur Général**

Objet : Comptes 2025 - Rapport du Conseil d'Administration concernant les prises de participation.

Vu l'article Art. L1512-5 du CDLD, stipulant que :

« Un rapport spécifique sur les prises de participation, écrit, arrêté par le Conseil d'administration et distinct du rapport de gestion, est présenté chaque année à l'assemblée générale, conformément à l'article L1523-13, 3. Ce rapport spécifique permet aux associés de reconstituer le montant des participations financières figurant à l'actif du bilan, dans les immobilisations financières et d'être informés de l'évolution de ces participations en un an. Le Gouvernement arrête le modèle de rapport spécifique. - Décret du 17 juillet 2018, art.415 »;

Vu que dans le cadre du projet d'acquisition / construction d'un nouveau bâtiment pour notre intercommunale, le Conseil d'Administration a décidé en 2016 de souscrire une part C1 « autres pouvoirs publics » dans le capital d'IGRETEC au prix de 6,20 €. Cette prise de participation permet à iMio d'avoir recours aux services d'IGRETEC dans le cadre d'une relation inHouse;

Vu que notre intercommunale détient 1 part de la compagnie d'assurance Ethias. En effet, depuis ces modifications statutaires fin 2017, et concomitamment à la cession desdites activités d'assurance à Ethias SA, la forme sociale de l'association d'assurances mutuelles Ethias Droit Commun a été transformée en une société coopérative, avec une nouvelle dénomination sociale à savoir : Ethias Co scrl. L'objet social a également été modifié puisqu'il n'est désormais plus l'activité d'assurance, mais principalement la gestion de la participation qu'Ethias Co détient dans le groupe Ethias SA. Par cette opération fin 2017, notre qualité de membre affilié de l'association a été transformée de plein droit en celle de membre coopérateur, avec attribution d'un nombre de parts d'une valeur nominale de 8.602,90 EUR par part. L'attribution de ces parts est intervenue, pour chaque entité concernée, sur base de la clé de répartition reprise au rapport de transformation validé par l'assemblée générale et consultable aux annexes du Moniteur Belge.

Vu qu'aucune nouvelle participation n'a été prise en 2025;

DÉCISION:

Le Conseil d'Administration rapporte à l'assemblée générale qu'iMio détient des participations (une part C1) dans la société IGRETEC et 1 part dans la société ETHIAS.

iMio ne dispose cependant d'aucun représentant dans les organes de gestion de ces sociétés.

Le Conseil d'Administration demande que ce rapport des participations soit joint au rapport de gestion 2025.



Voir pièce(s) en annexe :

 [IMIO 2025 #284000 valeur immo fin](#) (pdf)

 [IMIO 2025 #284000 détail immo fin](#) (pdf)

Par le Conseil d'administration :

Le Président

D. WATHELET

Le Vice Président

Ph. DUBOIS